Grêle du 22 juillet 2016
VIGNOBLE DES CHARENTES

Date de publication : 25/07/2016

Orage de grêle du 22 juillet : bilan des dégâts et conseils techniques.

L'orage de grêle survenu en Charente le vendredi 22 juillet a touché près de 1500 ha de vignes (2 % du vignoble) dont environ 500 ha à plus de 80 % de dégâts. Certaines parcelles sont totalement détruites. Voici la première liste des communes touchées et les préconisations techniques.

L'intensité et la durée de l'épisode de grêle (plus de 30 minutes) ont provoqué des dégâts considérables. Les parcelles sont touchées à des degrés divers, jusqu'à la destruction totale du potentiel de récolte, compte-tenu du stade de développement de la vigne (stade fermeture de la grappe).

La zone la plus impactée concerne les communes de Juillac-le-Coq et Verrières mais les communes limitrophes d'Angeac-Champagne, Ambleville, Roissac, Saint-Fort-sur-le-Né et Segonzac sont également touchées à des degrés moindres.
Un autre épisode a été signalé sur les communes de Saint-Simeux et Mosnac.

Les conséquences de la grêle

- **Une perte de récolte en 2016**. Le niveau de perte dépendra des dégâts subis, mais aussi des facultés de la vigne à compenser la disparition d'une partie des grappes par un grossissement des baies épargnées. Ce rattrapage sera certainement très faible, compte tenu du stade auquel est intervenu cet épisode de grêle.
- **Un impact sur la production 2017 dans les parcelles les plus touchées**. La taille d'hiver sera surement difficile. Les tailles à coursons devront être pratiquées si l'aoûtement des bois est insuffisant. Celui-ci dépendra des conditions climatiques à venir et de l'état sanitaire du feuillage.

Que faire après la grêle ?

- **Traitements phytosanitaires**

Les nouvelles pousses sortant après la grêle sont particulièrement sensibles aux maladies cryptogamiques, Mildiou et Oïdium. Le renouvellement des traitements phytosanitaires devra intervenir après la sortie de jeunes feuilles et à l'annonce des pluies. Il convient de maintenir une bonne couverture même sur les parcelles touchées à plus de 80% afin de limiter l'inoculum pour la campagne prochaine et favoriser la maturation des grappes et des bois. Attention à respecter les délais avant récolte des produits utilisés.

L'effet « cicatrisant » du cuivre n'a jamais été prouvé. Le cuivre provoque un stress de la végétation et a tendance à freiner la pousse.

La vigne possède une faible capacité de cicatrisation. Les plaies sècheront d'autant plus vite que le temps sera chaud et sec.

- **Interventions concernant la taille**

Attention : avant toute intervention mécanique, attendre le passage de l'assureur

- **Taille en vert déconseillée**

  Vu le stade de développement de la vigne, il est trop tard pour envisager des travaux de taille en vert. Il semble préférable de conserver le maximum de végétation restant après la grêle pour un redémarrage le plus rapide possible. Cette opération n'est donc pas conseillée sur des vignes en production.

- **Taille d'hiver à adapter**

  Dans la mesure du possible il est préférable de réaliser une taille longue traditionnelle, si cela n'engendre pas de casse à l'attachage (essais 2014, CA16). Cependant, l'aoûtement des bois conditionnera le choix et amènera dans la majorité des cas à tailler à coursons.

  Cas des jeunes plantations :

  Vigne en 1ère feuille :

  Rabattre à deux/trois yeux.

  Vigne en 2ème et 3ème feuille : Au cas par cas

  Observer l'état du rameau monté au fil et destiné à former le tronc : en fonction des dégâts subis, il faudra peut-être réaliser des tailles en vert et dans ce cas, il est probable qu'une année soit perdue.

- **Fumure et apports foliaires non justifiés**

Un apport supplémentaire d'azote au sol n'est pas justifié. D'une part cet azote ne sera pas encore disponible lors du redémarrage des yeux. D'autre part, par la suite, il pourrait retarder encore plus l'aoûtement des bois, le temps que la vigne redémarre (risque de gelées d'automne, etc…).
A notre connaissance aucun essai n'a montré l'intérêt d'apports foliaires dans ce genre de situation.

Pour plus de conseils, contacter votre technicien